

À

CORRESPONDANCE

DE

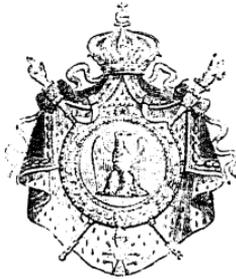
**NAPOLÉON I<sup>ER</sup>**

PUBLIÉE

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III.

— — —

TOME VINGT-CINQUIÈME



PARIS

HENRI PLO<sup>N</sup>,  
ÉDITEUR DES OEUVRES DE L'EMPEREUR,  
RUE GARANCIÈRE, 10.

J. DUMAINE,  
LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR,  
RUE DAUPHINE, 30.

MDCCCLXVIII

À

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON I<sup>ER</sup>

L'éditeur de cet ouvrage se réserve le droit de le traduire ou de le faire traduire en toutes les langues. Il poursuivra, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons ou toutes traductions faites au mépris de ses droits.



# CORRESPONDANCE

DE

# NAPOLÉON I<sup>ER</sup>

PUBLIÉE

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III.



TOME VINGT-CINQUIÈME.



*Handwritten:* 155  
*Handwritten:* MM



PARIS

HENRI PLON,

ÉDITEUR DES ŒUVRES DE L'EMPEREUR,  
RUE GARANCIÈRE, 10.

J. DUMAINE,

LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR,  
RUE DAUPHINE, 30.

MDCCCLXVIII.

L'éditeur se réserve le droit de traduction en toutes langues

## CORRESPONDANCE

DE

## NAPOLÉON PREMIER.

ANNÉE 1813.

19627. — A M. MARET, DUC DE BASSANO,  
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 1<sup>er</sup> mars 1813.

Monsieur le Duc de Bassano, je désire que vous écriviez à Hesse-Darmstadt pour que le régiment de cavalerie hessoise, et à Bade pour que le régiment badois, se rendent sans délai à Aschaffenburg, où ils seront sous les ordres du général Souham.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

19628. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,  
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 1<sup>er</sup> mars 1813.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous ai fait connaître, par ma lettre du 26 février, les dispositions générales à prendre pour la formation de la cavalerie de la Grande Armée; mais la saison s'avance, et il est indispensable de porter sur nos frontières le plus grand nombre de cavalerie possible.

Je désire donc que les huit régiments de cavalerie légère qui forment la 1<sup>re</sup> division du 1<sup>er</sup> corps de cavalerie (division Bruyère) fassent partir le plus tôt possible de leurs dépôts un escadron complété à 250 hommes bien montés, bien équipés et bien habillés; ce qui portera cette division à 2,000 hommes; et, comme il est possible que les dépôts ne puissent pas d'abord faire partir un escadron, vous ordonnerez qu'ils fassent du moins partir une compagnie, bien complétée en officiers et sous-officiers et forte de 125 hommes. On for-